

**Avis de la CRAT relatif à la demande de permis unique pour
l'extension d'une exploitation porcine d'élevage à Warneton
(COMINES-WARNETON)**

Conformément à l'article R.82 du Livre I^{er} du Code de l'Environnement, l'avis de la Commission régionale d'aménagement du territoire (CRAT) porte sur :

- le projet au regard des objectifs définis par l'article 1^{er}, § 1^{er}, alinéa 2 du CWATUPE ;
- la qualité de l'étude d'incidences sur l'environnement.

1. CONTEXTE DU PROJET

Brève description du projet : Extension d'une maternité porcine de 1.400 à 3.350 truies, construction et exploitation de deux nouveaux bâtiments d'élevage et forage de 5 nouveaux puits

Demande : Permis unique

Localisation : Route de Neuve Eglise à Warneton

Situation au plan de secteur : Zone agricole

Demandeur : Taveirne SA-NV, Ploegsteert

Auteur de l'étude : DLV, Jodoigne

Autorité compétente : Collège communal de Comines-Warneton

Date de réception du dossier : 06 octobre 2010

2. AVIS

2.1. Avis sur le projet au regard des objectifs définis par l'article 1^{er} du CWATUPE

La CRAT émet un avis favorable sur le projet.

Elle constate que le projet consiste en l'extension d'une exploitation porcine existante localisée en zone agricole au plan de secteur.

La CRAT note que l'exploitation adopte déjà les meilleures techniques disponibles pour réduire les nuisances de la porcherie. En outre, les aménagements projetés visent à mettre toutes les installations aux normes concernant le bien-être animal.

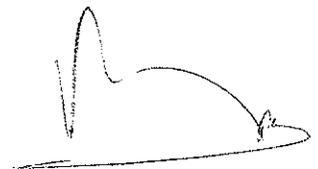
La CRAT relève également que le projet prévoit de mettre en œuvre la plupart des mesures d'atténuation pointées par l'auteur d'étude. Elle insiste toutefois sur la réalisation des recommandations suivantes :

- La plantation de hauts arbres autour de l'exploitation ;
- L'installation de plantes aquatiques dans la partie haute du grand bassin d'orage projeté afin de favoriser l'utilisation de l'azote présent dans l'eau ;
- La bonne gestion des nouveaux captages.

2.2. Avis sur la qualité de l'étude d'incidences sur l'environnement

La CRAT estime que l'étude d'incidences est de bonne qualité.

La CRAT apprécie l'analyse explicite et complète du projet.



Philippe BARRAS,
Président